



**RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE
SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS DE L'EXERCICE 2021
(Article L. 225-197-4 du Code de commerce)**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées par la Société au titre des attributions d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux et au personnel salarié.

Au cours de l'exercice 2021, le Directoire a fait usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale mixte du 30 mai 2018 dans sa 27^{ème} résolution à travers la mise en place de deux plans d'*incentive à long terme* dits « LTIP 2021 » et le « LTIP 2021 Directoire ». Le Directoire a également fait usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale mixte du 26 mai 2021 dans sa 22^{ème} résolution pour effectuer une attribution d'actions gratuites dans le cadre du LTIP 2021.

Plan d'*incentive à long terme* dit « LTIP 2021 » (mars et septembre 2021)

Dans le cadre de ce plan, un certain nombre de dirigeants du Groupe se sont vu attribuer des actions gratuites, sous une triple condition. Tout d'abord, les actions sont soumises à une condition de présence, pendant la période d'acquisition des droits de trois ans. Ensuite, les actions gratuites sont soumises à des critères de performance, de telle sorte que le nombre total d'actions livrées dépendra du niveau d'atteinte d'objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe pour l'année 2021. Enfin, les actions gratuites sont soumises à des conditions fondées sur l'avancement de la politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) à la fois sur le plan de Diversité, Egalité et Inclusion et sur le plan de la lutte contre le changement climatique pour lesquelles des points de passage indicatifs ont été définis. A fin 2021, le pourcentage de femmes occupant des postes clé de direction ainsi que le pourcentage d'évolution d'intégration des énergies renouvelables dans le Groupe seront évalués au regard des cibles définies. Les actions finalement attribuées en fonction du niveau d'atteinte de ces performances seront livrables à l'issue d'une période de trois ans, sous condition de présence, soit en mars 2024 (ou septembre 2024 selon la date d'attribution des actions).

Plan d'incentive à long terme dit « LTIP 2021 Directoire » (mars 2021)

Dans le cadre de ce plan, les membres du Directoire se sont vu attribuer des actions gratuites, sous une triple condition :

- Une condition de présence, pendant la période d'acquisition des droits de trois ans ;
- Des conditions d'atteinte d'objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe sur l'ensemble de la période 2021 à 2023 ;
- Des conditions fondées sur l'avancement de la politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) à la fois sur le plan de Diversité, Egalité et Inclusion et sur le plan de la lutte contre le changement climatique pour lesquelles des points de passage indicatifs ont été définis. A fin 2023, le pourcentage de femmes occupant des postes clé de direction ainsi que le pourcentage d'évolution d'intégration des énergies renouvelables dans le Groupe seront évalués au regard des cibles définies.

Les actions finalement attribuées en fonction du niveau d'atteinte de ces conditions seront livrables à l'issue d'une période de trois ans, soit en mars 2024.

Caractéristiques de ces plans au 31 décembre 2021

Plan	Date d'attribution initiale	Actions restant à livrer au 1 ^{er} janvier 2021 ou attribuées au cours de 2021	Actions annulées, prescrites ou transférées en 2021	Actions ayant fait l'objet d'une livraison définitive en 2021	Actions restant à attribuer au 31 décembre 2021	Date d'attribution définitive	Durée de vie contractuelle résiduelle (en années)
Plan LTIP 2021	16/03/2021 15/09/2021	816 617 ⁽¹⁾ ⁽²⁾	(18 632)	-	797 985	16/03/2024 15/09/2024	2,21
LTIP 2021 Directoire	16/03/2021	151 577	-	-	151 577	16/03/2024	2,21

(1) Dont 7 112 actions gratuites attribuées dans le cadre de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale mixte du 26 mai 2021 dans sa 22^{ème} résolution.

(2) Incluant les actions de la deuxième tranche du Plan Spécial de rétention 2019 qui ont été remplacées par des actions dans le cadre du LTIP 2021.

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social (Directoire)

Nombre d'actions de performance attribuées Situation au 31 décembre 2021					
	Désignation du plan	Date d'attribution	Date d'acquisition	Nombre d'actions attribuées	Dont soumises à condition de performance
Arthur Sadoun, Président	LTIP 2021 Directoire	16 mars 2021	16 mars 2024	61 237	61 237
Anne-Gabrielle Heilbronner	LTIP 2021 Directoire	16 mars 2021	16 mars 2024	24 495	24 495
Steve King	LTIP 2021 Directoire	16 mars 2021	16 mars 2024	41 350	41 350
Michel-Alain Proch	LTIP 2021 Directoire	16 mars 2021	16 mars 2024	24 495	24 495

Tous les détails concernant les plans d'actions gratuites (descriptif, mouvements de l'exercice et situation à la clôture) figurent dans Document d'enregistrement universel 2020 à la section 6.6, note 32 des comptes consolidés et à la section 3.2.2.9. Ce dernier est consultable sur le site de Publicis Groupe (www.publicisgroupe.com) et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Actions de performance attribuées durant l'année 2021 à chacun des dix salariés de Publicis Groupe non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé

Lorsque plusieurs salariés sont concernés par le même volume, le nom de chaque intéressé est mentionné.

LTIP 2021

Prénom	Nom	Nombre d'actions de performance
Tim	Jones	35 824
Annette	King	32 161
Justin	Billingsley	32 161
Carla	Serrano	30 450
Dave	Penski	28 838
Loris	Nold	23 884
Agathe	Bousquet	18 371
Gerry	Boyle	13 783
Nick	Colucci	12 986
Andrew	Bruce	12 772

Compte tenu de la cotation des actions Publicis Groupe SA, la valeur définitive des actions attribuées gratuitement ne pourra être déterminée qu'au moment du transfert de propriété réalisé à l'issue de la période d'acquisition applicable.